



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0418

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Passi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabafo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moreton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0418

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon encourage une politique de management de la mobilité avec les entreprises de son territoire qui impose la mise en place d'actions de mobilité durable issues de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) sur les territoires économiques.

a) - Objectifs généraux des PDIE

Ces PDIE visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels. Il s'agit d'inciter les salariés des entreprises à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle autosoliste (un seul conducteur). Sur les 13 PDIE en cours, les territoires dotés de postes "d'animateurs mobilité", positionnés auprès des Associations d'entreprises, obtiennent des résultats indiquant une baisse de la mobilité voiture autosoliste. Ces animateurs mettent en oeuvre le plan d'action PDIE et ont un rôle de relais entre les entreprises, les collectivités locales et les autorités organisatrices de transport (AOT).

Un diagnostic réalisé en décembre 2014 sur 5 territoires de la Métropole afin d'évaluer les pratiques de déplacement 5 ans après la mise en place du PDIE a donné lieu à 5 220 réponses. Lors du lancement des PDIE, l'usage de la voiture autosoliste était en moyenne comprise entre 82 % et 90 % selon les territoires. Le diagnostic montre qu'à présent, il est environ à 76 %, (variable selon le territoire). Il a montré également que sur les 17 % des répondants qui ont changé de mode de déplacements, un quart l'a fait à la suite de la mise en place du PDIE, en se reportant sur l'usage des TC (transports en commun) ou le covoiturage.

b) - Objectifs du PDIE de la zone industrielle de l'est lyonnais

Ce projet a été initié en 2014 sous l'impulsion de la CCI de Lyon (CCIL) et des associations d'entreprises de l'est lyonnais (AEPAC) (50 entreprises) et Mi-plaine (300 entreprises) et concerne un territoire élargi de l'est lyonnais (Bron, Chassieu, Saint Priest et la Communauté de Communes de l'est lyonnais-CCEL-). Il vise à améliorer l'accessibilité du territoire et la mobilité plus durable des salariés. Cette démarche constitue un véritable levier de développement durable et répond à une problématique récurrente rencontrée par les entreprises et leurs salariés. Ce projet sera porté et animé par la CCIL pendant 3 années en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Région Rhône-Alpes et la CCEL.

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement provisionnel

Plusieurs axes constituent le plan d'actions 2015 :

- un diagnostic mobilité du territoire qui vise à produire un inventaire des besoins en mobilité et les solutions à pourvoir à court terme,
- la sensibilisation aux modes alternatifs : TC, covoiturage, auto-partage et vélo, en direction des entreprises et de leurs salariés, mais aussi des partenaires (collectivités, AOT, etc.),
- la participation active au challenge annuel "au travail, j'y vais autrement".

La Métropole de Lyon participera aux réunions techniques organisées régulièrement.

Il est donc proposé de soutenir financièrement la démarche PDIE de la zone industrielle de l'est lyonnais portée par la CCIL à hauteur de 10 000 € pour l'année 2015, sachant que le budget global de l'action est de 92 013 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et frais de fonctionnement poste animateur mobilité	52 869	ADEME	16 869
coûts indirects Chambre de commerce et d'industrie	25 144	Région Rhône-Alpes	20 000
déplacements	4 000	Métropole de Lyon	10 000
communication et animation	10 000	CCEL	10 000
		Associations d'entreprises	10 000
		CCIL	25 144
Total	92 013	Total	92 013

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises de la zone industrielle de l'est lyonnais,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon - exercice 2015 - compte 6573 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.